

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan

arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	489 488	445 813
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	278 481	142 141
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 166 533	6 889 784
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	25 193	72 286
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 400 571	2 296 013
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	442 663	397 473
AC7 Autres actifs	(1-7)	193 164	163 260
Total actifs		10 996 093	10 406 770
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	356 828	815 324
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	400 099	242 370
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 625 623	6 990 819
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	862 999	825 551
PA5 Autres passifs	(2-5)	308 271	230 533
Total passifs		9 553 820	9 104 597
CP1 Capital		151 320	132 405
CP2 Réserves		1 095 658	1 014 465
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		194 871	154 879
Total capitaux propres	(3)	1 442 273	1 302 173
Total capitaux propres et passifs		10 996 093	10 406 770

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	871 859	905 816
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	268 639	558 808
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	354 301	814 822
Total passifs éventuels		1 494 799	2 279 446
Engagements donnés			
	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 294 055	1 032 320
HB05 Engagements sur titres		20 889	21 508
Total engagements donnés		1 314 944	1 053 828
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus		-	-
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 789 354	3 888 902

Amen Bank

État de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 774 315	652 221
PR2	Commissions (en produits)	(5-2) 147 020	136 562
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 39 464	48 024
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 185 051	147 997
Total Produits d'exploitation Bancaire		1 145 850	984 804
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (586 507)	(473 779)
CH2	Commissions encourues	(19 367)	(16 165)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(605 874)	(489 944)
Produit net Bancaire		539 976	494 860
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6) (93 091)	(118 575)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7) (2 434)	91
PR7	Autres produits d'exploitation	656	681
CH6	Frais de personnel	(5-8) (153 571)	(140 456)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (52 284)	(47 686)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (8 829)	(9 459)
Résultat d'exploitation		230 423	179 456
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (2 013)	(1 099)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(27 955)	(21 624)
Résultat sur les activités ordinaires		200 455	156 733
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10) (5 584)	(1 854)
Résultat de l'exercice		194 871	154 879
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat Net des modifications comptables		194 871	154 879
Résultat de base par action (en dinars)		(5-11) 6,439	5,849
Résultat dilué par action (en dinars)		6,439	5,849

Amen Bank

État de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		951 275	815 693
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(591 869)	(473 728)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(58 285)	20 863
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(356 426)	(762 063)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		619 924	631 072
Titres de placement		49 272	(51 421)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(152 726)	(127 565)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(21 610)	16 804
Impôts sur les bénéfices		(27 955)	(21 624)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		411 600	48 031
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		203 805	142 479
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(125 746)	(114 316)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(53 262)	(136 773)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		24 797	(108 610)
Activités de financement	(6-3)		
Émission d'emprunts		145 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(27 421)	(45 759)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(80 131)	(94 973)
Dividendes versés		(54 207)	(38 397)
Mouvements sur fond social et de retraite		(564)	(551)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(17 323)	(139 680)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		419 074	(200 259)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(535 612)	(335 353)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(116 538)	(535 612)

Amen Bank

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2023

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 151 320 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté à 151 320 000 dinars suite à une augmentation de 18 915 000 à dinars par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites, conformément à la décision de l'AGE du 27 avril 2023.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 30 264 000 actions d'une valeur nominale de six 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,37% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	150 755	99,63%
Actionnaires Étrangers	565	0,37%
Total	151 320	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2023 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en

compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des

risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2024-01 du 19 janvier 2024, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 19 688 mDT.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite de renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à la constatation d'une dotation forfaitaire de 18 000 mDT. Ainsi la dotation de l'exercice 2023 s'est élevée à 37 688 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 147 562 mDT constituée en 2022 à 185 250 mDT en 2023.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 211 016 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2022 un montant de 7 660 mDT.

Au 31 décembre 2023, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 5 297 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est

jugé liquide.

• Titres de placement

Ces titres ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à

la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du dernier mois de l'arrêté. Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté de la période.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2023. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2023.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	432 825	PA 01	Banque centrale, CCP	2 425
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	101 306	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	124 971
AC 03	Créances sur la clientèle	656 796	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	884 498
AC 07	Autres actifs	18 299	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	395
			PA 05	Autres passifs	196 937
Total Actifs		1 209 226	Total Passifs		1 209 226

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2023 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2023.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2023 un montant de 489 488 mDT contre 445 813 mDT au 31.12.2022 et se compose comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	53 906	55 113	(1 207)	(2%)
BCT, CCP & TGT	435 582	390 700	44 882	11%
Total	489 488	445 813	43 675	10%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	53 907	55 114	(1 207)	(2%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	53 906	55 113	(1 207)	(2%)
BCT	435 704	390 845	44 859	11%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	435 519	390 660	44 859	11%
CCP	66	43	23	53%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	63	40	23	58%
Total	489 488	445 813	43 675	10%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 278 481 mDT contre 142 141 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 334	12 330	19 004	154%
Prêts aux établissements bancaires	119 976	31 784	88 192	277%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	(3)	489	(16300%)
Total créances sur établissements bancaires	151 796	44 111	107 685	244%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7	6	1	17%
Prêts aux établissements financiers	124 329	96 814	27 515	28%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 349	1 210	1 139	94%
Total créances sur établissements financiers	126 685	98 030	28 655	29%
Total	278 481	142 141	136 340	96%

Au 31.12.2023, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	121 903	29 893	-	-	151 796
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 334	-	-	-	31 334
Prêts aux établissements bancaires	90 083	29 893	-	-	119 976
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	-	-	-	486
Établissements financiers	29 167	24 169	56 562	16 787	126 685
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7	-	-	-	7
Prêts aux établissements financiers	26 811	24 169	56 562	16 787	124 329
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 349	-	-	-	2 349
Total	151 070	54 062	56 562	16 787	278 481

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Établissements bancaires	-	-	151 796	151 796
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	31 334	31 334
Prêts aux établissements bancaires	-	-	119 976	119 976
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	486	486
Établissements financiers	-	27 407	99 278	126 685
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	7	7
Prêts aux établissements financiers	-	27 158	97 171	124 329
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	249	2 100	2 349
Total	-	27 407	251 074	278 481

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 234 189	1 195 538	38 651	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 539 826	5 240 839	298 987	6%
Crédits sur ressources spéciales (3)	392 517	453 407	(60 890)	(13%)
Total	7 166 532	6 889 784	276 748	4%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 192 140	1 156 109	36 031	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	42 049	39 429	2 620	7%
Total	1 234 189	1 195 538	38 651	3%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 882 807	4 568 752	314 055	7%
Autres concours à la clientèle en devises	657 019	672 087	(15 068)	(2%)
Total	5 539 826	5 240 839	298 987	6%

Au 31.12.2023, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 170 millions de dinars contre 1 401 millions de dinars au 31.12.2022.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 263	135 776	(513)	(0%)
Créances sur ressources extérieures	257 254	317 631	(60 377)	(19%)
Total	392 517	453 407	(60 890)	(13%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(6%)
Provisions au 31/12/N-1	384 895	365 680	19 215	5%
Dotation de l'exercice	59 797	58 319	1 478	3%
Reprise de l'exercice	(27 465)	(22 477)	(4 988)	22%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(53 044)	(16 628)	(36 416)	219%
Provisions au 31/12/N	364 183	384 894	(20 711)	(5%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	211 016	219 631	(8 614)	(4%)
Total net des créances	613 412	656 654	(43 242)	(7%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(6%)
Montant brut des créances non classées	58 579	60 977	(2 398)	(4%)
Montant brut des créances touristiques non classées	133 238	156 002	(22 764)	(15%)
Agios réservés au 31/12/N-1	335 165	319 878	15 287	5%
Dotation aux agios réservés	95 383	89 591	5 792	6%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(2 363)	(16 465)	14 102	(86%)
Reprise sur agios réservés sur créances	(28 048)	(26 893)	(1 155)	4%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(77 292)	(30 946)	(46 346)	150%
Total des agios réservés au 31/12/N	322 845	335 165	(12 320)	(4%)

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	166 216	172 275	(6 059)	(4%)
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	137 834	143 978	(6 144)	(4%)
Agios sur Engagements par signature	1 159	1 142	17	1%
Agios sur ressources extérieures	17 636	17 770	(134)	(1%)

Total net des agios réservés	322 845	335 165	(12 320)	(4%)
-------------------------------------	----------------	----------------	-----------------	-------------

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 632 036	9 318 332	313 704	3,4%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(5,8%)
Total des engagements (b)	10 820 647	10 579 510	241 137	2,3%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(312 024)	(324 391)	12 367	(3,8%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 910)	(3 204)	294	(9,2%)
Provisions affectées aux engagements classés	(361 273)	(381 690)	20 417	(5,3%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(211 016)	(219 631)	8 615	(3,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	(887 223)	(928 916)	41 693	(4,5%)
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	74,64%	73,65%	1,0%	1,3%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	65,62%	64,53%	1,1%	1,7%
Taux des engagements classés (a/b)	10,98%	11,92%	(0,9%)	(7,9%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(5 524)	(3 114)	(2 410)	77,4%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(5 297)	(7 660)	2 363	(30,8%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(185 250)	(147 562)	(37 688)	25,5%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(196 071)	(158 336)	(37 735)	23,8%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 083 294)	(1 087 252)	3 958	(0,4%)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,01%	10,28%	(0,3%)	(2,6%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	757 539	748 883	8 656	1%
Provisions sur créances classées	361 273	381 690	(20 417)	(5%)
Provisions collectives	185 250	147 562	37 688	26%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	211 016	219 631	(8 615)	(4%)
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Total provisions sur créances	760 449	752 087	8 362	1%
Agios réservés affectés aux engagements classés	312 024	324 391	(12 367)	(4%)

Agios réservés affectés aux engagements non classés	5 524	3 114	2 410	77%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	5 297	7 660	(2 363)	(31%)
Total agios réservés	322 845	335 165	(12 320)	(4%)
Total général des provisions et agios réservés	1 083 294	1 087 252	(3 958)	(0%)

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2023 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	546 580	95 011	3 374	7 037	546 173	2 626	1 200 801
Escomptes	355 777	28 661	58	534	8 381	33	393 444
Crédit court terme	1 040 014	185 863	79	4 459	130 924	309	1 361 648
Crédit moyen et long terme	4 160 876	795 141	4 547	11 552	460 198	587	5 432 901
Engagements par signature	2 370 108	54 004	81	46	7 614	-	2 431 853
Total	8 473 355	1 158 680	8 139	23 628	1 153 290	3 555	10 820 647
Dont impayés	28 907	131 679	535	7 526	453 475	952	623 074

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

Secteur d'activité	2 023	%	2 022	%
I - Agriculture	113 681	1,05%	115 979	1,10%
II - Industrie	3 293 086	30,43%	3 098 288	29,29%
Mine	11 833	0,11%	14 255	0,13%
Énergie	113 149	1,05%	89 250	0,84%
Industrie agroalimentaire	1 067 006	9,86%	992 461	9,38%
Matériaux de construction	420 298	3,88%	351 632	3,32%
Industrie mécanique et électronique	411 149	3,80%	433 059	4,09%
Chimie et caoutchouc	326 651	3,02%	306 352	2,90%
Industrie Pharmaceutiques	273 375	2,53%	256 879	2,43%
Textile	19 593	0,18%	19 288	0,18%
Habillement et cuir	50 837	0,47%	52 698	0,50%
Bois, liège et ameublement	31 426	0,29%	34 932	0,33%
Papier, imprimerie et industries diverses	280 716	2,59%	267 254	2,53%
Bâtiment et travaux publics	196 549	1,82%	194 096	1,83%
Briqueteries	90 503	0,84%	86 133	0,81%
III - Services	7 413 880	68,52%	7 365 242	69,62%
Transport	196 607	1,82%	210 402	1,99%
Télécommunications	94 979	0,88%	83 512	0,79%
Tourisme	613 629	5,67%	585 129	5,53%
Commerce agroalimentaire	311 001	2,87%	279 318	2,64%
Commerce matériaux de construction	111 699	1,03%	123 108	1,16%
Commerce quincaillerie et assimilés	70 603	0,65%	82 860	0,78%
Commerce textile et cuir	133 765	1,24%	93 533	0,88%
Commerce divers	486 072	4,49%	446 494	4,22%
Commerce Automobiles & Véhicules	493 454	4,56%	442 352	4,18%
Grande distribution	91 005	0,84%	78 045	0,74%
Santé	222 344	2,05%	214 746	2,03%
Finance	406 966	3,76%	681 895	6,45%
Leasing et factoring	319 980	2,96%	307 842	2,91%
Institution de microfinances	169 589	1,57%	102 713	0,97%
Loisirs et cultures	102 371	0,95%	110 388	1,04%
Particuliers	2 357 476	21,79%	2 330 901	22,03%
Promotion immobilière	779 114	7,20%	779 564	7,37%
Divers	453 226	4,19%	412 437	3,90%
Total	10 820 647	100%	10 579 510	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 17,04% du total des engagements de la banque au 31.12.2023.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 234 189	-	-	-	1 234 189
Comptes débiteurs de la clientèle	1 192 140	-	-	-	1 192 140
Créances rattachées	42 049	-	-	-	42 049
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 063 573	1 200 242	2 686 655	589 356	5 539 826
Autres concours à la clientèle en dinars	799 354	1 044 437	2 490 287	548 729	4 882 807
Autres concours à la clientèle en devises	264 219	155 805	196 368	40 627	657 019
Crédits sur ressources spéciales	69 722	114 758	151 188	56 849	392 517
Créances sur ressources budgétaires	46 240	12 453	43 780	32 790	135 263
Créances sur ressources extérieures	23 482	102 305	107 408	24 059	257 254
Total	2 367 484	1 315 000	2 837 843	646 205	7 166 532

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	1 087	1 233 102	1 234 189
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	18 415	5 521 411	5 539 826
Autres concours à la clientèle en dinars	-	18 415	4 864 392	4 882 807
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	657 019	657 019
Crédits sur ressources spéciales	-	-	392 517	392 517
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 263	135 263
Créances sur ressources extérieures	-	-	257 254	257 254
Total	-	19 502	7 147 030	7 166 532

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2023 un solde de 25 193 mDT contre un solde de 72 286 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de placement	25 193	72 286	(47 093)	(65%)
Titres à revenu fixe	-	50 563	(50 563)	(100%)
Emprunts Obligataires	-	50 000	(50 000)	(100%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	-	563	(563)	(100%)
Titres à revenu variable	25 193	21 723	3 470	16%
Actions cotées	29 120	24 798	4 322	17%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	32	-	32	100%
Total	25 193	72 286	(47 093)	(65%)

Au 31.12.2023, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 1 mDT

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de placement	-	-	-	25 193	25 193
Titres à revenu variable	-	-	-	25 193	25 193
Actions	-	-	-	25 161	25 161
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	-	-	32	32
Total	-	-	-	25 193	25 193

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2023 et comparativement à 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	29 120	24 798	4 322	17%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	33	-	33	100%
Provisions au 31/12/N-1	(3 075)	(2 737)	(339)	12%
Dotation de l'exercice	(2 113)	(1 764)	(349)	20%
Reprise de provisions	1 229	1 425	(196)	(14%)
Provisions au 31/12/N	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Total net des titres de placement	25 193	21 723	3 471	16%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2023 un solde de 2 400 571 mDT contre 2 296 013 mDT au 31.12.2022.
Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres d'investissement (1)	2 138 328	2 036 758	101 570	5%
Titres de participation (2)	77 897	79 418	(1 521)	(2%)
Parts dans les entreprises associées (3)	152 510	150 852	1 658	1%
Parts dans les entreprises liées (4)	14 216	9 221	4 995	54%
Participation avec convention en rétrocession (5)	17 620	19 764	(2 144)	(11%)
Total	2 400 571	2 296 013	104 557	5%

Au 31.12.2023, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 79 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2022	1 290 984	689 798	3 510	113 237	163 319	9 230	30 683	2 300 761
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	1 335 611	697 371	3 776	79 418	150 852	9 221	19 764	2 296 013
Acquisitions/ Reclassements 2023	352 683	122 300	-	5 714	10 161	4 995	(4 395)	491 458
Cessions/ Réduction de capital 2023	(254 773)	(96 577)	(2 510)	(5 964)	(2)	-	-	(359 826)
valeur brute au 31/12/2023	1 388 894	715 521	1 000	112 987	168 700	14 225	26 289	2 427 616
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	52 082	4 921	65	93	-	-	-	57 161
Dotation	-	(1 090)	-	(2 326)	(3 670)	-	(109)	(7 195)
Reprise	-	283	-	1 010	-	-	2 360	3 653
Provisions	(300)	(23 855)	-	(14 363)	(16 190)	(9)	(8 669)	(63 386)
Total net au 31/12/2023	1 440 676	696 587	1 065	77 897	152 510	14 216	17 620	2 400 571

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Bons de trésor	1 000 654	1 124 015	(123 361)	(11%)
Bons de trésor	974 214	1 092 208	(117 994)	(11%)
Créances rattachées	26 440	31 807	(5 367)	(17%)
Obligations	440 022	211 596	228 426	108%
Obligations brutes	414 681	198 776	215 905	109%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	25 641	13 120	12 521	95%
Fonds gérés	696 587	697 371	(784)	(0%)
Encours brut des fonds gérés	715 521	689 798	25 723	4%
Provisions sur fonds gérés	(23 855)	(23 049)	(806)	3%
Créances rattachées	4 921	30 622	(25 701)	(84%)
Titres participatifs	1 065	3 776	(2 711)	(72%)
Montant brut des titres participatifs	1 000	3 510	(2 510)	(72%)
Créances rattachées / titres participatifs	65	266	(201)	(76%)
Total	2 138 328	2 036 758	101 570	5%

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 000 654	1 000 654
Obligations	-	-	-	440 022	440 022
Fonds gérés	-	-	-	696 587	696 587
Titres participatifs	-	-	-	1 065	1 065
Total	-	-	-	2 138 328	2 138 328

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de participation	112 987	113 237	(250)	(0%)
Provisions sur titres de participation	(14 363)	(13 047)	(1 316)	10%
Créances rattachées sur titres de participation	93	48	45	94%

Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(20 820)	-	0%
Total	77 897	79 418	(1 521)	(2%)

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023				31/12/2022			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 506	-	13 506	(3 139)	13 505	-	13 505	(3 345)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 418	-	1 418	(195)	1 417	-	1 417	(397)
MIP	4,71%	973	-	973	(944)	973	-	973	(948)
Titres non cotés		99 481	20 820	78 661	(11 224)	99 732	20 820	78 912	(9 702)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	13 720	14 280	-
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	(598)	9 583	5 833	3 750	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(940)	5 000	-	5 000	(464)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	1 267	3 733	-
FCPR TANMYA	16,67%	5 000	-	5 000	-	-	-	-	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(594)	3 120	-	3 120	(481)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(329)	3 131	-	3 131	(241)
ADVANS TUNISIE	8,61%	2 152	-	2 152	-	1 980	-	1 980	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	(561)	2 000	-	2 000	-
FCP MAC CROISSANCE	71,51%	1 904	-	1 904	(92)	1 904	-	1 904	(124)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,48%	1 921	-	1 921	-	2 088	-	2 088	(175)
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(494)	1 500	-	1 500	(344)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(552)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	24,83%	1 369	-	1 369	-	1 239	-	1 239	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 001	-	1 001	(30)	1 001	-	1 001	(66)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	(109)	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	-	914	-	914	(38)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	803	-	803	(146)	1 003	-	1 003	(130)

PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(515)	790	-	790	(485)
FINACORP OBLIGATION SICAV	0,00%	-	-	-	-	1 269	-	1 269	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(168)	700	-	700	(184)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	-
FCP Smart Traker Fund	0,00%	401	-	401	-	-	-	-	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(335)	400	-	400	(321)
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	347	-	347	-
STE Développement Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	20,85%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	0,00%	-	-	-	-	2 344	-	2 344	(298)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	-
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(49)	100	-	100	(53)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	-
FCP MAC Horizon 2022	0,00%	-	-	-	-	1 984	-	1 984	(205)
AUTRES		59	-	59	(29)	49	-	49	(29)
Total		112 987	20 820	92 167	(14 363)	113 237	20 820	92 417	(13 047)

La banque n'exerce aucune influence notable sur les FCP et les FCPR raison pour laquelle ils ne font pas partie du périmètre de consolidation au 31.12.2023.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part dans les entreprises associées	168 700	163 319	5 381	3%
Créances rattachées	-	53	(53)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(16 190)	(12 520)	(3 670)	29%
Total	152 510	150 852	1 658	1%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023	Provision 31/12/2023	31/12/2022	Provision 31/12/2022
Titres cotés		45 045	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	37,42%	45 045	-	43 503	-
Titres non cotés		123 655	(16 190)	119 816	(12 520)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 211)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(3 763)	16 213	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (*)	0,00%	-	-	1	-
SICAV AMEN	9,65%	2 309	-	2 146	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	11 154	-	8 518	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 931	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	13,75%	8 156	-	7 715	-
Total		168 700	(16 190)	163 319	(12 520)

(*) La participation TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR a été cédée au 31 décembre 2023.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31 décembre 2023.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part dans les entreprises liées	14 225	9 230	4 995	54%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	(9)	-	(2%)
Total	14 216	9 221	4 995	54%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023	Provision 31/12/2023	31/12/2022	Provision 31/12/2022
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	(9)
FIRST PAY (*)	99,89%	4 995	-	-	-
Total		14 225	(9)	9 230	(9)

(*) le groupe Amen Bank a enregistré une nouvelle entrée à son périmètre à savoir "First pay" en tant que filiale détenue à hauteur 99,89% de de son capital.

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2023.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	26 289	30 683	(4 394)	(14%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 669)	(10 919)	2 250	(21%)
Total	17 620	19 764	(2 144)	(11%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De contrôle	Capitaux propres 2023	Résultat net 2023
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	19 365	4 842
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	9 516	5 050
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	243	(2)
SOGEREC	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 166	(463)
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 900	(82)
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 761	123
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	1 646	805
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	(27)	(327)
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	88	61
FIRST PAY (**)	Amen Bank	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	99,89%	5 000	-

(*) La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

(**) Au 31 Décembre 2023, la banque a connu une nouvelle entrée "FIRST PAY" à son périmètre en tant que filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2023 un solde de 442 663 mDT contre un solde de 397 473 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 372	1 432	(60)	(4%)
Immobilisations incorporelles	12 605	12 026	579	5%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 049)	(10 410)	(639)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	434 757	392 149	42 608	11%
Immobilisations corporelles	535 490	486 381	49 109	10%

Amortissement des immobilisations corporelles	(100 536)	(94 035)	(6 501)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	6 534	3 892	2 642	68%
Immobilisations encours	6 534	3 892	2 642	68%
Total	442 663	397 473	45 190	11%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2023 un montant de 314 405 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2023									
Description	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2023	Amort / Provision Cumul au 31/12/2022	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
1) Immobilisation Incorporelles	12 026	579	-	12 605	(10 594)	(639)	-	(11 233)	1 372
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	10 877	579	-	11 456	(9 503)	(617)	-	(10 120)	1 336
Droit au bail	965	-	-	965	(907)	(22)	-	(929)	36
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	486 381	60 110	(11 004)	535 487	(94 232)	(7 200)	702	(100 730)	434 757
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>159 497</u>	<u>3 872</u>	<u>-</u>	<u>163 369</u>	<u>(48 591)</u>	<u>(3 421)</u>	<u>-</u>	<u>(52 012)</u>	<u>111 357</u>
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	80 508	13	-	80 521	(22 210)	(1 513)	-	(23 723)	56 798
Aménagements de bâtiments	36 714	3 859	-	40 573	(26 381)	(1 908)	-	(28 289)	12 284
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>275 753</u>	<u>51 377</u>	<u>(10 302)</u>	<u>316 828</u>	<u>(6 060)</u>	<u>(375)</u>	<u>-</u>	<u>(6 435)</u>	<u>310 393</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	275 753	51 377	(10 302)	316 828	(6 060)	(375)	-	(6 435)	310 393
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>10 713</u>	<u>812</u>	<u>-</u>	<u>11 525</u>	<u>(7 787)</u>	<u>(837)</u>	<u>-</u>	<u>(8 624)</u>	<u>2 901</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 238</u>	<u>2 069</u>	<u>(702)</u>	<u>5 605</u>	<u>(3 460)</u>	<u>(626)</u>	<u>702</u>	<u>(3 384)</u>	<u>2 221</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>16 228</u>	<u>973</u>	<u>-</u>	<u>17 201</u>	<u>(12 474)</u>	<u>(1 081)</u>	<u>-</u>	<u>(13 555)</u>	<u>3 646</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>9 398</u>	<u>148</u>	<u>-</u>	<u>9 546</u>	<u>(7 100)</u>	<u>(385)</u>	<u>-</u>	<u>(7 485)</u>	<u>2 061</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 553</u>	<u>2</u>	<u>-</u>	<u>2 555</u>	<u>(1 995)</u>	<u>(66)</u>	<u>-</u>	<u>(2 061)</u>	<u>494</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>8 001</u>	<u>857</u>	<u>-</u>	<u>8 858</u>	<u>(6 765)</u>	<u>(409)</u>	<u>-</u>	<u>(7 174)</u>	<u>1 684</u>
3) Immobilisations encours	3 892	6 105	(3 463)	6 534	-	-	-	-	6 534
Immobilisations corporelles encours	3 403	4 274	(3 463)	4 214	-	-	-	-	4 214
Immobilisations incorporelles encours	489	1 831	-	2 320	-	-	-	-	2 320
Total	502 299	66 794	(14 467)	554 626	(104 826)	(7 839)	702	(111 963)	442 663

Note 1-7.Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2023 un montant de 193 164 mDT contre un montant de 163 260 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	25 647	27 311	(1 664)	(6%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 846</u>	<u>21 916</u>	<u>(70)</u>	<u>(0%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	(141)	984	(1 125)	(114%)
Comptes d'attente de la compensation	8 720	11 627	(2 907)	(25%)

Autres comptes d'attente	13 267	9 305	3 962	43%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>3 801</u>	<u>5 395</u>	<u>(1 594)</u>	<u>(30%)</u>
Autres	167 517	135 949	31 567	23%
Stock en matières, fournitures et timbres	787	539	248	46%
Etat, impôts et taxes	21 261	13 408	7 853	59%
Allocations familiales	673	759	(86)	(11%)
Dépôts et cautionnements	102	102	-	(0%)
Opérations avec le personnel	111 916	102 418	9 498	9%
Débiteurs divers	28 938	15 468	13 470	87%
Créances sur l'État	392	519	(127)	(24%)
Autres	3 448	2 736	712	26%
Total	193 164	163 260	29 904	18%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	(14 960)	1 375	(9%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(4 983)	(6 341)	1 358	(21%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 288)	17	(1%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(16 824)	(17 330)	506	(3%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(14 837)	(15 343)	506	(3%)
Total	(30 409)	(32 290)	1 881	(6%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	-	1 376	(13 585)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	-	1 359	(4 983)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	-	17	(1 271)
Provisions sur autres comptes	(17 330)	-	505	(16 824)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 343)	-	505	(14 837)
Total	(32 290)	-	1 881	(30 409)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 356 828 mDT enregistrant ainsi une baisse de -458 496 mDT par rapport au 31.12.2022.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118	2 335	1979%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	354 000	814 000	(460 000)	(57%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	375	1 206	(831)	(69%)
Total	356 828	815 324	(458 496)	(56%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 400 099 mDT contre un solde de 242 370 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	390 551	227 311	163 240	72%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 548	15 059	(5 511)	(37%)
Total	400 099	242 370	157 729	65%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	146 658	139 802	6 856	5%
Emprunts auprès des établissements bancaires	243 893	87 509	156 384	179%
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	390 551	227 311	163 240	72%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	390 551	-	-	-	390 551
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	146 659	-	-	-	146 659
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	120 000	-	-	-	120 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	123 534	-	-	-	123 534
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	358	-	-	-	358
Établissements financiers	9 548	-	-	-	9 548
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	9 548	-	-	-	9 548
Total	400 099	-	-	-	400 099

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	390 551	390 551
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	9 548	9 548

Total	-	-	400 099	400 099
--------------	---	---	----------------	----------------

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2023 un solde de 7 625 623 mDT contre un solde de 6 990 819 mDT au 31.12.2022 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts à vue	1 949 119	1 910 262	38 857	2%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 676 504	5 080 557	595 947	12%
Épargne	2 408 485	2 245 407	163 078	7%
Dépôts à terme	3 137 039	2 696 120	440 919	16%
Dépôts à terme en dinars	2 847 967	2 465 045	382 922	16%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	22 665	12 883	9 782	76%
Dépôts à terme en devises	263 919	216 814	47 105	22%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 489	1 379	1 110	80%
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	139 030	(8 050)	(6%)
Total	7 625 623	6 990 819	634 804	9%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 949 119	-	-	-	-	1 949 119
Épargne	2 408 485	-	-	-	-	2 408 485
Dépôts à terme en dinars	2 847 967	1 003 668	93 577	-	-	2 847 967
Dépôts à terme en devises	113 304	143 920	6 695	-	-	263 919
Dettes rattachées dépôts à terme	25 153	-	-	-	-	25 153
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	-	-	-	-	130 980
Total	6 377 763	1 147 588	100 272	-	-	7 625 623

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 049	11 635	1 933 435	1 949 119
Épargne	-	-	2 408 485	2 408 485
Dépôts à terme	13 027	44 880	3 053 979	3 111 886
Dettes rattachées	-	96	25 057	25 153
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	130 980	130 980
Total	17 076	56 611	7 551 936	7 625 623

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 862 999 mDT contre 825 551 mDT au 31.12.2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	426 499	308 920	117 579	38%
Ressources spéciales	436 500	516 631	(80 131)	(16%)
Total	862 999	825 551	37 448	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	392 958	282 577	110 381	39%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	33 541	26 343	7 198	27%

Total	426 499	308 920	117 579	38%
--------------	----------------	----------------	----------------	------------

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission-Date d'échéance	Encours au 31/12/2022	Remboursements / émissions	Encours au 31/12/2023
Emprunts subordonnés	618 695			282 577	105 381	387 958
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023	1 332	(1 332)	-
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028	6 000	(1 000)	5 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024	3 987	(2 001)	1 986
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024	3 987	(2 001)	1 986
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025	15 968	(5 336)	10 632
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023	4 669	(4 669)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024	1 200	(600)	600
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024	13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	500	(250)	250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025	8 100	(2 700)	5 400
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026	8 880	(2 220)	6 660
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026	42 184	(10 546)	31 638
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028	36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028	30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031	9 000	(1 000)	8 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027	2 850	(570)	2 280
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027	1 970	(394)	1 576
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	12 000	-	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	23 180	-	23 180
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	3 000	10,00%	25/05/2023- 25/05/2028	-	3 000	3 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	21 700	TMM+1,8%	25/05/2023- 25/05/2028	-	21 700	21 700
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	8 000	10,40%	25/05/2023- 25/05/2030	-	8 000	8 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	7 300	TMM+2,00%	25/10/2023-31/10/2028	-	7 300	7 300
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TAUX FIXE	13 170	10,05%	25/05/2023-31/10/2028	-	13 170	13 170
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TAUX FIXE	8 700	10,20%	31/10/2023-31/10/2028	-	8 700	8 700
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TAUX FIXE	11 500	10,30%	31/10/2023-31/10/2028	-	11 500	11 500
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TAUX VAR	40 600	TMM+2,15%	31/10/2023-31/10/2028	-	40 600	40 600
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TAUX VAR	5 000	TMM+2,30%	31/10/2023-31/10/2028	-	5 000	5 000

AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TAUX VAR	21 030	TMM+2,40%	31/10/2023-31/10/2028	-	21 030	21 030
Emprunts sous seing privé	5 000			-	5 000	5 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		-	5 000	5 000
Total	623 695			282 577	110 381	392 958

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Ressources budgétaires	76 760	82 716	(5 956)	(7%)
Ressources extérieures	359 740	433 915	(74 175)	(17%)
Total	436 500	516 631	(80 131)	(16%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	349 893	348 149	1 744	1%
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 296	4 968	(672)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	1 687	3 741	(2 054)	(55%)
Ligne CFD restructuration financière	-	75	(75)	(100%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	-	370	(370)	(100%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	1	8	(7)	(88%)
Ligne AFD HOTELLERIE	4 827	8 951	(4 124)	(46%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	23 957	47 871	(23 914)	(50%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	27 849	32 249	(4 400)	(14%)
Ligne BAD-MPME	-	714	(714)	(100%)
Ligne SANAD	37 113	45 361	(8 248)	(18%)
Ligne FADES	9 829	12 026	(2 197)	(18%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 333	3 889	(556)	(14%)
Ligne AFD-IMF	18 771	28 157	(9 386)	(33%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	19 009	23 760	(4 751)	(20%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	86 397	25 174	61 223	243%
LIGNE ITALIENNE AGRICULTURE ET PECHE 2020-28	1 989	-	1 989	-
Lignes extérieures en devises	395	76 312	(75 917)	(99%)
Ligne en EURO	393	76 310	(75 917)	(99%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	350 288	424 461	(74 173)	(17%)
Dettes rattachées	9 452	9 454	(2)	(0%)

Total	359 740	433 915	(74 175)	(17%)
--------------	----------------	----------------	-----------------	--------------

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	46 907	23 253	227 543	128 796	426 499
Emprunts matérialisés	13 366	23 253	227 543	128 796	392 958
Dettes rattachées	33 541	-	-	-	33 541
Ressources extérieures	110 556	53 540	161 413	34 231	359 740
Ressources extérieures en dinars	101 056	53 475	161 188	34 174	349 893
Ressources extérieures en devises	48	65	225	57	395
Dettes rattachées	9 452	-	-	-	9 452
Ressources budgétaires	2 353	12 362	33 365	28 680	76 760
Ressources budgétaires	1 003	12 362	33 365	28 680	75 410
Dettes rattachées	1 350	-	-	-	1 350
Total	159 816	89 155	422 321	191 707	862 999

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	38 425	354 533	392 958
Dettes rattachées	-	1 158	32 383	33 541
Ressources budgétaires	-	-	76 760	76 760
Ressources extérieures	-	-	359 740	359 740
Total	-	39 583	823 416	862 999

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 109	4 609	500	11%
Provisions pour passifs et charges	8 019	7 813	206	3%
Comptes d'attente et de régularisation	300 252	222 720	77 532	35%
Comptes d'attente	17 032	11 142	5 890	53%
Créditeurs divers	216 065	158 317	57 748	36%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	116 791	54 707	62 084	113%
Dépôts du personnel	7 950	8 008	(58)	(1%)

Charges à payer	91 324	95 602	(4 278)	(4%)
État, impôts et taxes	61 414	48 109	13 305	28%
Autres	5 741	5 152	589	11%
Total autres passifs	308 271	230 533	77 738	34%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 500	2 000	500	25%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	5 109	4 609	500	11%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 442 273 mDT au 31.12.2023 enregistrant ainsi une augmentation de 140 100 mDT par rapport au 31.12.2022.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2022 avec des dividendes distribués pour 54 207 mDT ;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 564 mDT ;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2023 pour 194 871 mDT.

Le capital social de la banque est porté de 132 405 000 dinars, cette augmentation de 18 915 000 à dinars par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions nouvelles conformément à la décision de l'AGE du 27 avril 2023.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Spécial et réinvst	Réserves extra-ordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Écart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2022	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173
Affectation du résultat 2022	-	-	76 657	-	-	5 100	-	73 122	(154 879)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(54 207)	-	(54 207)
Reclassements et autres variations	18 915	-	-	-	-	-	-	(18 915)	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(564)	-	-	-	(564)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	194 871	194 871
Solde au 31/12/2023	151 320	13 240	897 856	-	120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2023 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 61 534 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 2 049 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 871 859 mDT contre 905 816 mDT au terme de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Cautions	771 114	834 979	(63 865)	(8%)
Avais	90 919	56 975	33 944	60%
Autres garanties données	9 826	13 862	(4 036)	(29%)
Total	871 859	905 816	(33 957)	(4%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Cautions en faveur des banques	479 137	529 045	(49 908)	(9%)
Cautions en faveur de la clientèle	291 977	305 934	(13 957)	(5%)
Total	771 114	834 979	(63 865)	(8%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	90 919	56 975	33 944	60%
Total	90 919	56 975	33 944	60%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	479 137	479 137
Cautions en faveur de la clientèle	-	10 157	281 820	291 977
Avals	-	-	90 920	90 920
Autres garanties données	-	-	9 826	9 826
Total	-	10 157	760 957	771 114

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 558 808 mDT au 31.12.2022 à 268 639 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits documentaires Import	236 237	302 480	(66 243)	(22%)
Crédits documentaires Export	32 402	256 328	(223 926)	(87%)
Total	268 639	558 808	(290 169)	(52%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	2 602	233 635	236 237
Crédits documentaires Export	-	-	32 402	32 402
Total	-	2 602	266 037	268 639

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	247 650	506 911	(259 261)	(51%)
BTA données en garantie	106 651	244 339	(137 688)	(56%)
Emprunt national donné en garantie	-	63 572	(63 572)	(100%)
Total	354 301	814 822	(460 521)	(57%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 314 944 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 294 055	1 032 320	261 735	25%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	2 700	-	2 700	100%
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	1 229 636	971 341	258 294	27%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	223 339	185 878	37 461	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 499	22 439	(17 940)	(80%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	23 139	38 250	(15 112)	(40%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	978 659	724 774	253 885	35%
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	61 719	60 979	740	1%
Engagements sur Titres	20 889	21 508	(619)	(3%)
<i>Participations non libérées</i>	20 820	20 820	(0)	(0%)
<i>Titres à recevoir</i>	-	618	(618)	(100%)
<i>Titres à livrer</i>	69	70	(1)	(1%)
Total	1 314 944	1 053 828	261 115	25%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	42 192	1 251 863	1 294 055
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	2 700	2 700
Engagements de financement donnés	-	22 150	1 207 486	1 229 636
Autorisation de crédits par carte	-	20 042	41 677	61 719
Engagements sur titres	-	-	20 889	20 889
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à livrer	-	-	69	69
Total	-	42 192	1 272 752	1 314 943

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2023 à 3 789 354 mDT contre 3 888 902 mDT au terme de l'exercice 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Garanties reçues de l'État	218 749	240 548	(21 799)	(9%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	108 407	157 955	(49 548)	(31%)
Garanties reçues de la clientèle	3 462 198	3 490 399	(28 201)	(1%)
Total	3 789 354	3 888 902	(99 548)	(3%)

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2023 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'État	Garanties reçues / Etab.	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
--------	-------------------	----------------------------	--------------------------	-------------------	-------------------------------	--------	----------------------------

bancaires							
Classe 0	1 855 343	101 584	106 920	332 681	1 226	3 735	2 401 489
Classe 1	731 767	86 896	-	11 194	102	310	830 269
Classe 2	5 732	-	-	-	-	-	5 732
Classe 3	15 007	436	-	32	-	-	15 475
Classe 4	501 500	29 833	159	3 527	-	564	535 583
Classe 5	774	-	-	31	-	1	806
Total	3 110 123	218 749	107 079	347 465	1 328	4 610	3 789 354

Note 4-7 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2023 s'élèvent à (29 635) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(57 174)	(43 571)	(13 602)	31%
Devises achetées au comptant à recevoir	27 539	21 415	6 123	29%
Total	(29 635)	(22 156)	(7 479)	34%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2023 s'élèvent à (168 580) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(229 393)	(209 771)	(19 622)	9%
Devises achetées à terme à recevoir	60 813	85 545	(24 732)	(29%)
Total	(168 580)	(124 225)	(44 355)	36%

La banque n'a effectué aucune opération de change à terme contractée à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice au 31.12.2023.

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2023 un montant de 774 316 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	36 327	16 682	19 645	118%
Opérations avec la clientèle	719 226	599 477	119 749	20%
Autres intérêts et revenus assimilés	18 763	36 062	(17 299)	(48%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	10 575	28 094	(17 519)	(62%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 188	7 968	220	3%
Total	774 316	652 221	122 095	19%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 136 562 mDT en 2022 à 147 020 mDT en 2023. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	84 073	80 839	3 234	4%
Opérations sur placement et titres	5 776	4 500	1 276	28%
Opérations de change	1 953	1 827	126	7%
Opérations de commerce extérieur	4 965	4 672	293	6%
Gestion, étude et engagement	10 358	9 206	1 152	13%
Opérations monétiques et de banque directe	32 608	28 698	3 910	14%
Bancassurance	4 575	4 637	(62)	(1%)
Banque d'affaires	714	231	483	209%
Autres commissions	1 998	1 952	46	2%
Total	147 020	136 562	10 458	8%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2023 et 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 196	2 003	193	10%
Gains nets sur titres de placement	2 179	3 157	(978)	(31%)
Gains nets sur opérations de change	35 089	42 864	(7 775)	(18%)
Total	39 464	48 024	(8 560)	(18%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 196	2 003	193	10%
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	2 196	2 003	193	10%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	699	1 406	(707)	(50%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	-	1 288	(1 288)	(100%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	699	118	581	492%
Titres de placement à revenu variable	1 480	1 751	(271)	(15%)
Dividendes sur les titres de placement	1 187	870	317	36%
Plus-values de cession	1 178	1 220	(42)	(3%)
Moins-values de cession des titres de placement	(1)	-	(1)	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(2 113)	(1 764)	(349)	20%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 229	1 425	(196)	(14%)
Total	2 179	3 157	(978)	(31%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	4 522	2 873	1 649	57%
Gain net sur opérations de change en compte	30 074	39 588	(9 514)	(24%)
Autres résultats nets de change	493	403	90	22%
Total	35 089	42 864	(7 775)	(18%)

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2023 un montant de 185 050 mDT contre 147 997 mDT en 2022.

Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	170 207	135 919	34 288	25%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 034	1 295	(261)	(20%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	4 451	3 033	1 418	47%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	9 146	7 566	1 580	21%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	212	184	29	15%
Total	185 050	147 997	37 054	25%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	85 384	90 658	(5 274)	(6%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	56 598	31 970	24 628	77%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	28 155	12 999	15 156	117%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	70	292	(222)	(76%)
Total	170 207	135 919	34 288	25%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2023 un montant de 586 507 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(567 675)	(443 953)	(123 722)	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(122 644)	(101 086)	(21 558)	21%
Opérations avec la clientèle	(394 189)	(300 059)	(94 130)	31%
Emprunts et ressources spéciales	(50 842)	(42 808)	(8 034)	19%
Autres Intérêts et charges	(18 832)	(29 826)	10 994	(37%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(4 904)	(11 183)	6 279	(56%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(13 928)	(18 643)	4 715	(25%)
Total	(586 507)	(473 779)	(112 728)	24%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2023 un montant de 93 091 mDT, enregistrant une baisse de 25 484 mDT par rapport à l'exercice 2022. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(59 797)	(58 319)	(1 478)	3%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(37 688)	(24 309)	(13 379)	55%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 337)	(41 622)	(1 715)	4%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	-	(12)	12	100%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 143)	(1 586)	443	(28%)
Total dotations	(142 465)	(126 348)	(16 117)	13%
Pertes sur créances	(165 725)	(157 854)	(7 871)	5%
Total dotations et pertes sur créances	(308 190)	(284 202)	(23 988)	8%
Reprises de provisions sur créances douteuses	27 465	22 477	4 988	22%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	8 500	(8 500)	(100%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 057	19 251	(2 194)	(11%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	34 894	63 888	(28 994)	(45%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	53 044	16 628	36 416	219%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	1 881	569	1 312	231%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	77 292	30 946	46 346	150%
Total Reprises	211 633	162 259	49 374	30%
Recouvrement des créances radiées	3 466	3 368	98	3%
Total des reprises et des récupérations sur créances	215 099	165 627	49 472	30%
Total	(93 091)	(118 575)	25 484	(21%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2023 un montant de 2 434 mDT, enregistrant une variation de 2 525 mDT par rapport à l'exercice 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(7 195)	(1 648)	(5 547)	337%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 653	1 786	1 867	105%

Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(430)	-	(430)	(100%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	1 765	2 718	(953)	(35%)
Pertes sur titres d'investissement	(227)	(2 765)	2 538	(92%)
Total	(2 434)	91	(2 525)	(2775%)

Note 5-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2023 un montant de 214684 mDT, en hausse de 17083 mDT par rapport à 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Frais du personnel	(153 571)	(140 456)	(13 115)	9%
Rémunération du personnel	(113 995)	(104 532)	(9 463)	9%
Charges sociales	(28 359)	(25 502)	(2 857)	11%
Impôts sur salaires	(2 693)	(2 418)	(275)	11%
Autres charges liées au personnel	(8 524)	(8 005)	(519)	6%
Charges générales d'exploitation	(52 284)	(47 686)	(4 598)	10%
Frais d'exploitation non bancaires	(14 252)	(13 317)	(935)	7%
Autres charges d'exploitation	(38 032)	(34 370)	(3 662)	11%
Dotations aux amortissements	(8 829)	(9 459)	630	(7%)
Total	(214 684)	(197 601)	(17 083)	9%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	947	172	775	451%
Moins-values sur cession des immobilisations	(190)	(264)	74	(28%)
Impôt suite au contrôle fiscal	(568)	-	(568)	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(798)	(618)	(180)	29%
Autres résultats exceptionnels	(1 404)	(389)	(1 015)	261%
Total	(2 013)	(1 099)	(914)	83%

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(5 584)	(1 854)	(3 730)	201%
Total	(5 584)	(1 854)	(3 730)	201%

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 6,439 dinars contre 5,849 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net en mDT	194 871	154 879	39 992
Nombre d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Nombre moyen d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Résultat de base par action (en DT)	6,439	5,849	0,590
Résultat dilué par action (en DT)	6,439	5,849	0,590

Le capital est porté de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites conformément à l'AGE du 27/04/2023. De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2023, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (535 612) mDT à (116 538) mDT enregistrant une hausse de 419 074 mDT soit 78,24%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 411 600 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de 24 797 mDT et des flux de financement de (17 323) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 411 600 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 359 406 mDT ;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 619 924 mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour 49 272 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (356 426) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (152 726) mDT ;
- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (58 285) mDT.
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (27 955) mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (21 610) mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à 24 797 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 203 805 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (53 262) mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement (125 746) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (17 323) mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Émission d'emprunt pour 145 000 mDT.

Flux nets négatifs :

- * Le remboursement des annuités venant à échéance pour (117 579) mDT.

- * La variation des ressources spéciales pour (80 131) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (54 207) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (564) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à (116 538) mDT contre (535 612) mDT au 31 décembre 2022.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2023 s'est établi comme suit :

Description	2 023	2 022
Actifs	639 607	489 656
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	488 289	445 536
Caisse	53 906	55 113
Avoirs et prêts à la BCT	434 321	390 383
Comptes CCP	63	40
Créances sur les Établissements bancaires et financiers	151 317	44 120
<i>Créances sur les Établissements bancaires < 90 jours</i>	<i>151 310</i>	<i>44 114</i>
Avoirs en compte sur les Établissements bancaires	31 334	12 330
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	119 976	31 784
<i>Créances sur les Établissements financiers < 90 jours</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
Passifs	(756 145)	(1 025 268)
Banque centrale, CCP	(356 453)	(814 118)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(2 453)	(118)
Emprunts auprès de la BCT	(354 000)	(814 000)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires et financiers	(399 692)	(211 150)
<i>Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires < 90 jours</i>	<i>(390 193)</i>	<i>(196 112)</i>
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires	(146 659)	(139 802)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(243 534)	(56 310)
<i>Dépôts et avoirs sur les Établissements financiers <90 jours</i>	<i>(9 499)</i>	<i>(15 038)</i>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(116 538)	(535 612)

Les emprunts contractés par la banque auprès de la BCT représentent des échéances inférieures à 90 jours, raison pour laquelle, ils sont assimilables à des équivalents de liquidités.

7- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 28,64% des droits de vote ;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,36% du capital d'AMEN BANK ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société STE AGRICOLE EL HADAYEK du fait qu'elle détient 5,59% du capital d'AMEN BANK ;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;

- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Société « PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 181 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2023 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 34 500 mDT.

Société « COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 28,64% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 33 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 2 021 mDT ;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 17 KDT (HT).

3 - Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à 915 KDT;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 417 KDT (HT).
- L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 200 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 33 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2023, s'élève à 65 535 mDT y compris un engagement hors bilan de 36 756mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2023 s'élève à 597 mDT.

Société « ENNAKL »

la société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement auprès d'Amen Bank s'élèvent à 18 980 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 140 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2023 à 2 241 mDT.

Société « SICAR AMEN »

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Quarante-huit (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2023 de 715 521 mDT. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 693 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à 252 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 2 500 mDT.

Société « Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 752 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2023, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 68 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 KDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 72 mDT.

Société « Amen Invest»

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 127 KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

Au 31.12.2023 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 1 296 mDT.

Société « SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. L' AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par l'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le Le 1er janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à : **5 872 mDT HT.**

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouvrés, s'élève. pour l'exercice 2023, à : **705 mDT en HT.**

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 KDT en (HT).

3. Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 apparemment ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2023 s'élève à 57 764DT (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 027mDT.

Société « Amen Project »

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo " perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraires et frais de services :

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo ". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de 290 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à 769 KDT,

Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo " un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021. Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

- 1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.

- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.

- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à 560 KDT.

2- Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2023 s'élève à 58 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 57 957 mDT y compris un engagement hors bilan 30 817KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève à 24 500 mDT au 31 décembre 2023 et un encours des dépôts à vue pour 1 620 mDT.

Société « Tunisys »

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 5 141mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 34 mDT au 31 décembre 2023.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 3 327 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2023 à 24 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 004 KDT.

- L'encours des commissions des produits bancassurances payées à l'Amen Bank au 31.12.2023 s'élève à 4 575mDT.
- L'encours des engagements hors bilan de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2023, à 28 mDT.
- L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 1 306 mDT.

Société « EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 10 810 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 049 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société « EL KAWARIS»

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 119 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 400 mDT.

Le total des engagements Hors bilan de la société KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT.

Société « SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 480 mDT et l'encours des dépôts à vue à 1 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société Amen Santé auprès d'Amen Bank s'élève à 122 mDT et l'encours des engagements hors bilan pour 3 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT au 31 décembre 2023.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 7 648 mDT. y compris un engagement hors bilan 3 095 mDT au titre de l'exercice 2023.

Les SICAV :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2023 en mDT	59 372	23 954	42 531
Commission de dépositaire			
Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
Montant Annuel Perçu	119 872DT HT	12 851 DT HT	24 369 DT HT
Commission de distribution			
Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
Montant Annuel Perçu	299 680 DT HT	106 063DT HT	211 820DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2023 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Intérêt couru	Intérêt de la période
SICAV AMEN	1 550	3 500	7	82
AMEN PREMIERE SICAV	3 449	4 500	9	157
STE AMEN ALLIANCE SICAV	1 730	9 500	19	342

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

Note 7-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché.

Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 7-3. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2024 s'est établi à 177,553%% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-4. Évènements postérieurs à la date de clôture

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard. Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

Amen Bank a reçu en date du 22 décembre 2023 une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 27/03/2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes

comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 442 273 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **194 871 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**65%**) et qui totalise, au 31 décembre 2023, **7 166 533 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **58 612 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **37 688 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de **720 442 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **4 921 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **23 855 KDT**, soit un montant net de **696 587 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des

états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **29%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2023, à **774 315 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;

- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 1.5 les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024. Par ailleurs, au-delà de la provision résultant de l'application de ladite circulaire et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à l'affectation d'un complément de provision collective.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 37 688 KDT au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élève à 185 250 KDT.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 7.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la banque a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 7.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la banque a reçu en date du 22 décembre 2023 une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

SICAR AMEN

- 13 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2023 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :
 - AMEN BANK 2023/1 d'une valeur de 6 800 KDT.
 - AMEN BANK 2023/2 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/3 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/4 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/5 d'une valeur de 5 500 KDT.
 - AMEN BANK 2023/6 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/11 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/12 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2023/13 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 122 300 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 476 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 30 mars 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - ✘ Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - ✘ Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - ✘ Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **714 KDT**.

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,36%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élève à **160 KDT** (HT).

- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à **181 KDT** (HT).

Société « COMAR »

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **28,64%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **17 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à **915 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2023, s'élève à **4 417 KDT** (HT).

Société « SICAR Amen »

- 1 La banque a réalisé avec la société "**SICAR Amen**" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, trente-cinq (35) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **519 327** La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **3 218 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :
 - Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
 - Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
 - Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à **252 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayett

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à **5 004 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 575 KDT** au titre de l'exercice 2023.

Société « Tunisys »

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2023 pour un montant total de **3 327 KDT (HT)**.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2023 (Hors TVA)
Amen première SICAV	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	24 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	212 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	106 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	120 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	300 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital la convention suivante :

En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2023 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 68 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **15 KDT**.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **127 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1er étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :
 - Loyer 180 DT HT/ m²/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2ème année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;
 - Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 764 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 814 DT HT.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT(HT)** avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **14 KDT**.
3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à **705 KDT**.

GEST IMMO

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "**Gest Immo** " dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo** " perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo ". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.
Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours a partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de **290 KDT**. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à **769 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo** " un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **21 KDT (HT)**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à **560 KDT H.T.**

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5 KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2ème année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **58 KDT (HT).**

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI Associé

